



Interpellation - 24_INT_104 - Florence Gross et consorts - Modification de la loi sur le service civil: la Conseil d'État vise-t-il à mettre en danger le système de sécurité de notre pays?

Texte déposé :

Dans sa réponse à la consultation fédérale sur la modification de la loi fédérale sur le service civil, le Conseil d'État se distancie de la loi proposée, en souhaitant une plus grande liberté de choix, garantissant le plein accès au service civil.

L'obligation de servir fait toutefois toujours partie de la Constitution Fédérale. Et l'armée reste la première instance de cette obligation. Il n'y a à ce jour pas de libre choix entre l'armée et le service civil, il y a lieu de le rappeler.

Si le service civil peut être un soutien à certains milieux, ce n'est pas son rôle premier. De plus, il est un système subsidiaire à l'armée, et à la protection civile et ne devrait dès lors pas devenir un choix premier. Rappelons ici que tout civiliste, dans une institution, n'a pas le rôle de remplacer un collaborateur, ceci est rappelé lors de chaque signature d'affectation.

Les arguments du Conseil d'État tendent à faire penser que le citoyen devrait pouvoir choisir encore plus facilement entre armée et service civil, ce qui n'est pas aujourd'hui la norme. L'inaptitude doit rester le premier argument, afin de garantir un effectif suffisant pour l'armée suisse, notamment au vu de l'insécurité internationale croissante.

Dans un contexte de pénurie d'effectifs, tant dans l'armée que dans la protection civile, notamment vaudoise, la réponse du Conseil d'État fait réfléchir. La réforme à venir de notre Protection Civile sera efficace uniquement avec un nombre d'astreints suffisants.

Cette réponse surprend d'autant plus que la modification de loi proposée prévoit un durcissement des exigences pour les personnes ayant déjà accompli une partie importante de leur service militaire. Partie qui également un coût et dont les retours doivent pouvoir être effectifs. Le conflit de conscience ne saurait être un argument après avoir effectué un grand nombre de journées de service.

Par la présente interpellation, et au vu de la réponse du Conseil d'État à cette consultation, nous posons les questions suivantes au Conseil d'État:

- le Conseil d'État milite-t-il pour une suppression de l'obligation de servir?
- Quelle est la vision du Conseil d'État sur l'armée Suisse, certes politique fédérale, ses effectifs et sa mission au vu de sa réponse à la consultation sur la modification de loi sur le service civil?
- Au vu de la situation géopolitique actuelle, le Conseil d'État peut-il développer sa réponse et l'argumenter?
- Comment le Conseil d'État entend-il disposer d'une Protection Civile forte et dotée d'effectifs suffisants?

Conclusion : Souhaite développer

Cosignatures :

1. Alexandre Berthoud (PLR)
2. Anne-Lise Rime (PLR)
3. Aurélien Clerc (PLR)
4. Bernard Nicod (PLR)
5. Chantal Weidmann Yenny (PLR)
6. Charles Monod (PLR)
7. Georges Zünd (PLR)
8. Gérard Mojon (PLR)
9. Guy Gaudard (PLR)
10. Jacques-André Haury (V'L)
11. Jean-Bernard Chevalley (UDC)
12. Jean-Daniel Carrard (PLR)
13. Jean-Franco Paillard (PLR)
14. Jean-François Cachin (PLR)
15. Jean-Luc Bezençon (PLR)
16. Jean-Marc Udriot (PLR)
17. Jean-Rémy Chevalley (PLR)
18. John Desmeules (PLR)
19. Josephine Byrne Garelli (PLR)
20. Laurence Creteigny (PLR)
21. Loïc Bardet (PLR)
22. Marc Morandi (PLR)
23. Marc-Olivier Buffat (PLR)

24. Marion Wahlen (PLR)
25. Mathieu Balsiger (PLR)
26. Maurice Neyroud (PLR)
27. Monique Hofstetter (PLR)
28. Nicolas Bolay (UDC)
29. Nicolas Suter (PLR)
30. Nicole Rapin (PLR)
31. Olivier Agassis (UDC)
32. Olivier Petermann (PLR)
33. Philippe Germain (PLR)
34. Philippe Miauton (PLR)
35. Pierre-André Romanens (PLR)
36. Pierre-François Mottier (PLR)
37. Sergei Aschwanden (PLR)
38. Thierry Schneiter (PLR)